



Règlement
By-law 4844

Fermeture d'une partie du Boulevard de Maisonneuve située au sud-ouest de la rue de Bleury.

A la séance du conseil de la ville de Montréal, tenue le 20 décembre 1974,

le conseil décrète:

1. — Est à l'avenir fermée et discontinuée comme voie publique, parce que jugée inutile, cette partie du Boulevard de Maisonneuve étant des parties des lots 191-2, 191-4 et 192 aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent), lesdites parties étant montrées par les lettres ABCA sur le plan M-57 Saint-Laurent préparé par le service des travaux publics le 17 juillet 1974 et dont la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Gaston Boissinot le 17 juillet 1974 est annexée audit plan, ces documents étant identifiés par le greffier de la Ville.

Closing of a section of Boulevard-de-Maisonneuve located southwest of de Bleury Street.

At the meeting of the Council of the City of Montreal, held on December 20, 1974,

Council ordained:

1. — Shall in the future be closed and discontinued as a street because it is deemed useless that section of Boulevard-de-Maisonneuve being parts of lots 191-2, 191-4 and 192 in the official plan and reference book of the cadastre of the City of Montreal (Saint-Laurent Ward), such parts being shown by the letters ABCA on Plan M-57 Saint-Laurent, prepared by the Public Works Department on July 17, 1974, the technical description of which, prepared by Gaston Boissinot, Surveyor, on July 17, 1974, is attached to the said plan, such documents being identified by the City Clerk.

LE MAIRE,

Genevieve Lapierre
LE GREFFIER DE LA VILLE,

Man. Joye
POUR LA VILLE DE MONTRÉAL,

24 DEC 1974

Montréal le.....